

Conseil Municipal du 12 février 2024

à 18h00

N°ordre 33  
N° identifiant 2023-0292

**Titre** Avenants aux Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) 2022 - 2025 concernant le soutien aux actions de médiation numérique - Centre socio culturel (CSC) de La Blaiserie avenant n° 1 et Centre socio culturel des Trois cités avenant n° 2

Rapporteur(s) Mme Alexandra BESNARD  
Date de la convocation 31/01/2024

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY  
Secrétaire(s) de séance Coralie BREUILLÉ-JEAN

**PJ.**  
Avenant n° 2 à la Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2022-2025  
Avenant n° 1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2022-2025

Membres en exercice 53  
Quorum 27

Présents	40	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - <b>Maire</b>  M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD <b>Adjoins</b>  M. Frankie ANGEBAULT - Mme Lisa BELLUCO - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - Mme Julie FONTAINE - M. Bouziane FOURKA - M. Aloïs GABORIT - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - Mme Solange LAOUDJAMAÏ - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - Mme Myriam MARCIL - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - M. Maxime PÉDEBOSCQ - Mme Clémence POURROY - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Claude THIBAUT <b>Conseillers municipaux</b></p>
----------	----	---

Absents	2	<p>Mme Béatrice BEJANIN - M. Alain CLAEYS <b>Conseillers municipaux</b></p>
---------	---	---

Mandats	11	Mandants	Mandataires
		Mme Samira BARRO-KONATÉ	Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN
		Mme Isabelle CHÉDANEAU	M. Anthony BROTTIER
		M. Rafael DOS SANTOS CRUZ	Mme Hélène PAUMIER
		Mme Alexandra DUVAL	Mme Julie FONTAINE
		M. Jean-Louis FOURCAUD	M. Robert ROCHAUD
		M. Didier LONGUEVILLE	Mme Solange LAOUDJAMAÏ
		M. Amir MISTRIH	M. Théo SAGET
		Mme Chantal NOCQUET	M. Stéphane ALLOUCH
		M. Kentin PLINGUET	M. Laurent LUCAUD
Mme Sylvie SAP	M. Pierre-Étienne ROUET		
Mme Lucile VALLET	M. François BLANCHARD		

Observations	L'ordre des délibérations est le suivant : 1 à 42 Est sortie Julie REYNARD.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Lien social et éducation
------------------------------------	-------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Cohésion sociale - Jeunesse - Vie associative
------------------	--

Compte tenu de la fracture numérique qui s'accroît en France (rapport du défenseur des droits), le centre socioculturel de la Blaiserie et l'association des centres socioculturels des Trois cités souhaitent développer un projet de soutien aux habitantes et aux habitants dans les démarches numériques et en faveur de l'accès aux droits des familles particulièrement les plus démunies.

La Ville et lesdites associations souhaitent également préciser un cadre d'intervention par l'ajout d'une annexe n° V pour le centre socioculturel de la Blaiserie intitulée « dispositions relatives à la gestion « D' Clics Bus » d'une part, d'une annexe n° VI pour l'association des centres socioculturels des Trois cités intitulée « inclusion numérique – tous connectés aux 3 Cités ».

Pour l'ajout de ces annexes liées à la médiation numérique, la Convention pluriannuelles d'objectifs (CPO) avec le centre socio-culturel de la Blaiserie fait l'objet d'un avenant n° 1 et celle des Trois cités d'un avenant n° 2.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **de valider les avenants annexés à la présente délibération**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à les signer ainsi que tout autre document à intervenir dans ce sujet.**

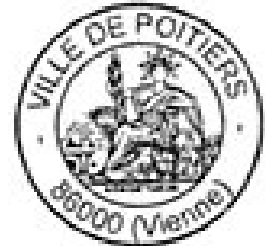
POUR	50	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	1	Mme Julie REYNARD.

La Maire,

Léonore MONCOND'HUY

Le Secrétaire,

Coralie BREUILLÉ-JEAN



<b>RESULTAT DU VOTE</b>	Adopté
-------------------------	--------

Mise en ligne le	16 février 2024		
Date de réception en préfecture	16 février 2024	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20240212-182536-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	8.1	Enseignement	



LA VILLE DE POITIERS, LA CAF DE LA VIENNE ET  
L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIOCULTURELS  
DES 3 CITES

# **AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS**

---

2022 - 2025

Entre d'une part,

La ville de Poitiers, située 15 place du Maréchal Leclerc 86000 POITIERS, représentée par Madame Léonore MONCOND'HUY, Maire de Poitiers, agissant en sa qualité de Maire, élue en cette qualité aux termes des procès-verbaux d'installation des séances du Conseil municipal en date du 3 et 20 juillet 2020 relative à l'élection du maire et de ses adjoints et habilitée à signer la présente en vertu de la délibération n° 2024-0292 du Conseil municipal du 12 février 2024,

D'autre part,

La CAF de la Vienne, sise 41 rue de Touffenet, 86044 à Poitiers, représentée par Monsieur Alain TETEDOIE, directeur,

L'association des centres socioculturels des 3 Cités, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 (siège social : 1 place Léon Jouhaux 86000 Poitiers, n° SIRET : 393 574 249 000 16) représentée par son président, Monsieur Patrick SAILLIER, agissant en vertu d'une délibération du conseil d'administration et désignée sous les termes de « l'association », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### **PREAMBULE :**

- Considérant la nécessité d'une action sur le quartier afin de lutter contre la fracture numérique
- Considérant que les annexes à la convention pluriannuelle d'objectifs font partie intégrante de la convention

#### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA MODIFICATION DE LA CONVENTION**

L'association assurant un soutien dans les démarches administratives numériques et en faveur de l'accès aux droits des familles les plus démunies, une annexe numérotée VI précise un cadre d'intervention.

#### **ARTICLE 2 : AUTRES DISPOSITIONS**

Les autres dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs restent inchangées.

Fait à Poitiers sept exemplaires, le

Pour la Ville de Poitiers

Pour la CAF de la Vienne

Pour L'association

<b>Annexe VI</b> <b>Inclusion numérique « tous connectés aux 3 cités »</b>
---

De manière rapide en France, la fracture numérique s'accroît (rapport du défenseur des droits - *Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics* - 2019) sous l'effet de l'accélération de la mise en place du tout numérique dans les relations avec les administrations. Les quartiers populaires, politiques de la ville concentrent en leur sein différentes populations vulnérables : seniors à faibles revenus et niveau d'instruction, population migrante, population peu qualifiée...

Le projet de soutien dans les démarches numériques et en faveur de l'accès aux droits du CSC 3 Cités est articulé doublement autour de l'aide administrative et de la lutte contre la fracture numérique :

- L'aide administrative de toute nature ;
- Un espace de lutte contre l'illectronisme, de formation aux outils du numérique, espace d'apprentissage ; mise à disposition des outils
- Par des actions individuelles et collectives.

Les objectifs communs du projet s'organisent autour d'un objectif central, celui d'apporter un haut niveau de service aux habitants du quartier.

Cela se traduit par le fait de :

- Offrir un double lieu de qualité pour les deux services : accueillants, suffisamment spacieux, ergonomiques ;
- Assurer une ouverture la plus large possible des services, des horaires adaptés aux réalités de vie quotidienne des habitants et des temporalités fragmentées par l'école, les emplois de services ;
- Une attention bienveillante toute particulière aux personnes les plus fragiles, par leur situation économique, leur âge, leur santé, leurs difficultés linguistiques.

Les objectifs opérationnels de la partie « aide administrative »

- Apporter une aide administrative de premier niveau dans les champs les plus larges possible aux habitants ;
- Aider les personnes dans leurs contacts et démarches avec des institutions administratives, collectivités... ;
- Orienter les personnes vers les bons interlocuteurs en fonction de leurs besoins ;
- « Outiller » les habitants avec les services de base du numérique, notamment email, usages de base des logiciels bureautique, rangement et organisation des mots de passe..

Les objectifs opérationnels de la partie « Inclusion numérique »

Ils se déclinent à partir d'un objectif central : sensibiliser, initier et apporter des connaissances aux habitants dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication. (Ces objectifs sont dans la suite logique du travail que nous menons de longue date sur la fracture numérique).

- Proposer de l'information et du conseil sur l'utilisation des outils numériques ;
- Proposer des ateliers collectifs généralistes aux habitants d'initiation à tous les outils numériques : ordinateurs, tablettes, smartphones ;
- Proposer aux personnes les plus éloignées de ces nouvelles technologies un temps individuel d'accompagnement qui permette de reprendre les différents éléments abordés lors des séances d'information collectives : technologie, abonnements, matériel, formation, etc ; Lors de cette phase d'accompagnement, notre souci est d'écouter, de comprendre et d'analyser les différents types de difficultés auxquelles sont confrontés les habitants lors de leur connexion à internet ;
- Proposer des ateliers collectifs spécifiques sur des besoins particuliers : par exemple accès et fonctionnement de Pro-Note pour les parents d'élèves, déclarations mensuelles à Pôle emploi pour les personnes privées d'emploi...
- Poursuivre la mise en place d'ateliers favorisant les usages numériques dans tous les champs du numérique ;
- Poursuivre la mise en place d'ateliers collectifs sur les usages administratifs les plus fréquents rencontrés dans la dimension aide administrative : déclarations pôles emploi, tâches administratives liées à la CAF ou à la préfecture ;

Les supports utilisés sont également adaptés aux pratiques des habitants : ordinateurs, tablettes, smartphones...

Le projet s'adresse en priorité aux 10 500 habitants des 3 Cités et plus particulièrement aux 4 500 habitants du quartier politique de la ville des 3 Cités. Il pourra bien sûr accueillir également des habitants des quartiers périphériques (Gibauderie, Pont Neuf..) et de Saint Benoit qui jouxtent le quartier des 3 Cités.

Mise en œuvre : 3 personnes pour environ 2,7 ETP.

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs :

- Nombre de démarches administratives réalisées :
- Nombre de personnes différentes utilisant les services d'aide administrative et "qualité" de ces personnes (lieu d'habitation, âge...)
- Nombre d'actions collectives et individuelles proposées par l'espace numérique
- Nombre de participations aux actions collectives et individuelles proposées
- Nombre et de personnes différentes participant aux actions de l'espace numérique et "qualité" de ces personnes (lieu d'habitation, âge...)



LA VILLE DE POITIERS, LA CAF DE LA VIENNE ET  
L'ASSOCIATION CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA  
BLAISERIE

# **AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS**

---

2022 - 2025



Entre d'une part,

La ville de Poitiers, située 15 place du Maréchal Leclerc 86000 POITIERS, représentée par Madame Léonore MONCOND'HUY, Maire de Poitiers, agissant en sa qualité de Maire, élue en cette qualité aux termes des procès-verbaux d'installation des séances du Conseil municipal en date du 3 et 20 juillet 2020 relative à l'élection du maire et de ses adjoints et habilitée à signer la présente en vertu de la délibération n° 2024-0292 du Conseil municipal du 12 février 2024,

D'autre part,

La CAF de la Vienne, sise 41 rue de Touffenet, 86044 à Poitiers, représentée par Monsieur Alain TETEDOIE, directeur,

L'association du centre socioculturel de la Blaiserie, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 (siège social : 1 rue des frères Montgolfier 86000 Poitiers, n° SIRET : 320 753 841 00016) représentée par sa présidente, Madame Céline GUIGNARD, agissant en vertu d'une délibération du conseil d'administration et désignée sous les termes de « l'association », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### **PREAMBULE :**

- Considérant la nécessité d'une action sur le quartier afin de lutter contre la fracture numérique
- Considérant que les annexes à la convention pluriannuelle d'objectifs font partie intégrante de la convention

#### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA MODIFICATION DE LA CONVENTION**

L'association assurant un soutien dans les démarches administratives numériques et en faveur de l'accès aux droits des familles les plus démunies, une annexe numérotée V précise un cadre d'intervention.

#### **ARTICLE 2 : AUTRES DISPOSITIONS**

Les autres dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs restent inchangées.

Fait à Poitiers sept exemplaires, le

Pour la Ville de Poitiers

Pour la CAF de la Vienne

Pour L'association

## Annexe V

### Dispositions relatives à la gestion D'Clics Bus

Depuis janvier 2023, le CSC la Blaiserie articule les temps de travail des 3 animateurs numériques entre l'espace numérique D'Clics et la tournée du D'Clics Bus. Cela afin de déployer une formule fixe et itinérante permettant de couvrir plusieurs autres lieux du quartier de Poitiers-Ouest et alentours sous la forme de rendez-vous délocalisés (bus connecté).

En effet, suite aux retours des habitants de Poitiers Ouest et suite à notre présentiel de rue, il a été mis en évidence la nécessité d'aller en proximité des habitants les plus empêchés, qui même s'ils savent qu'il existe un espace numérique à la Blaiserie, ne peuvent s'y déplacer.

De ce fait, l'espace numérique propose 28H d'accueil par semaine pour du recours aux droits et maintiendra des ateliers de vulgarisation numérique à raison de 4h30 semaine et sera complémentaire à une formule itinérante sur l'ensemble du quartier de Poitiers Ouest à raison de 17H30 par semaine. Soit 36,5H d'ouverture pour du recours aux droits dématérialisés répartis sur 5 jours dont 15H/semaine au total sur le territoire politique de la ville.

Zone géographique de réalisation de l'action : POITIERS OUEST

#### Description de l'action

##### Objectifs

1. Consolider la permanence « D'Clics » au sein de La Blaiserie jumelé à l'Accueil Blaiserie.
2. Déployer une formule itinérante permettant de couvrir d'autres lieux du quartier de Poitiers-Ouest et alentours sous la forme de rendez-vous délocalisés (bus connecté).

Durant la période Covid, au travers des maraudes, appels téléphoniques et visites à domicile sont apparues diverses demandes comme :

- -la difficulté pour des personnes vieillissantes de se déplacer vers les sièges d'institutions.
- -la difficulté d'appréhender des outils numériques nécessaires aux démarches en ligne pour une partie de la population.
- -le non recours aux droits de certaines personnes en situation de fragilité sociales et économiques du quartier.

La présence effective et quotidienne des salariés de la Blaiserie durant la période Covid ont permis d'identifier des « ilots » de personnes plus précaires et en difficultés pas seulement sur le quartier de Bel-air mais aussi sur les Montgorges , la Bugellerie, les champs de st Pierre et le quartier de Bellejouane.

L'investissement dans un bus connecté permet de multiplier les surfaces de contact avec les habitants et d'apporter une réponse administrative adaptée et de proximité.

Moyens humains : 3 animateurs numériques + 1 chargée d'accueil + 1 temps de coordination